



## Héritage en Algérie quel sont les démarches?

Par **Algerie 39**, le **18/03/2019** à **00:03**

Bonjour,

Je vous écrit ce message car je suis dans un flou total et j'ai besoin de réponse.

Mon grand-père est mort en Algerie, marié à une femme à qui il a fait un enfant.

L'héritage de la maison en Algerie est partagé entre ces 6 enfant et sa femme.

Le problème est que sa femme en Algerie n'est pas la femme avec qui il a eu ses 5 premier enfant.

Et cette femme qui vit aujourd'hui en France avec son fils et son nouveaux mari nous interdit l'accès à la maison de notre père en Algerie, elle y a installer sa famille et nous ne pouvons y mettre les pieds.

J'aimerais savoir ce qu'ont peut faire déjà pour pouvoir y aller sans être embêter, ces la maison de notre père décédée nos souvenir il sont rester .

Je suis totalement perdu, merci d'avance pour votre aide moi qui ne connait pas d'avocat en algerie je ne sait plus quoi faire.

Par **Tisuisse**, le **18/03/2019** à **07:03**

Bonjour,

Cela relève du droit algérien, pas du droit français. Voyez donc un avocat algérien.